

Sans ZDE, il n'y aurait que 24 éoliennes sur les garrigues d'Aumelas et la montagne de la Moure (34)

Avec les trois ZDE, l'objectif d'EDF EN est de 150 éoliennes de Villeveyrac à Murveil-les-Montpellier.
<http://ekodelamour.free.fr/vdml/presentationVDML.htm>

ZDE montagne de la Moure : Montbazin, Poussan, Villeveyrac (CCNBT),
ZDE du causse d'Aumelas : Aumelas (en cours de proposition par la CCVH),
ZDE de l'agglomération : Courmonterral, Murveil-lès-Montpellier (à l'étude par la CAM).

Le dossier, de la ZDE de la montagne de la Moure, est consultable à la mairie de Villeveyrac (34), et est détenu par la responsable de l'urbanisme, Mme Gabaudan. **Tél : 04.67.78.38.28**
14/08/2009 - **Arrêté préfectoral de la ZDE Montagne de la Moure (CCNBT)**
http://ekodelamour.free.fr/public/AP_ZDE_colline_de_la_Moure.pdf

http://ekodelamour.free.fr/public/AP_carte_ZDE_CCNBT.pdf

Extrait du document transmis par la DRIRE aux personnes qui ont siégé à la commission des sites le 09 juillet 2009.

http://ekodelamour.free.fr/public/ZDE_CCNBT_Avis_DRIRE_CDNPS.pdf

Document original de la DRIRE . (1121k)

http://ekodelamour.free.fr/public/ZDE_CCNBT_Avis_DRIRE_CDNPS_Original.pdf

(L'avis de Courmonsec n'apparaît pas dans ce document, mais j'étais présent lors du CM du 17 juin)
<http://courmonsec.24hactus.com/archive/2009/06/15/prochain-conseil-municipal.html>

Page 9, conclusion de la DRIRE suite à la proposition de la DIREN d'exclure la partie Nord-Est :
"Nous estimons cependant qu'en vertu de la cohérence du développement éolien dans l'Hérault, et **d'un secteur non caractérisé à fort enjeu paysager sur l'atlas des paysages**, l'exclusion de cette zone ne paraît pas justifiée."

...

A priori, l'atlas des paysages n'a pas été mis à jour suite à la publication du Journal officiel de l'Union européenne le 12 décembre 2008...

NATURAL 2000

Appellation : MONTAGNE DE LA MOURE ET CAUSSE D'AUMELAS

Statut : Proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC) en 04/2002.

Code : FR9101393

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR9101393.html>

Journal officiel de l'Union européenne

DÉCISION DE LA COMMISSION du 12 décembre 2008, adoptant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, **une deuxième liste actualisée** des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne.

<http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:L:2009:043:SOM:FR:HTML>

Ci-joint une partie de la deuxième liste actualisée [numéro C(2008) 8049] (**2009/96/CE**) :

La zone FR 9101393 est citée page 30 :

http://ekodelamour.free.fr/public/LexUriServ_2008_12_12.pdf

Pascal Le Blanc

+33 (0)6 98 26 56 96

EkoDeLaMoure@gmx.fr

Mas de Pujol - 34230 St-Pargoire



Adoptez l'éco-attitude



N'imprimez ce document que si c'est nécessaire